

CEMÉA

LE DÉPARTEMENT DE L'INFORMATION
PAYS DE LA LOIRE



PAYS DE LA LOIRE

LES CEMÉA PAYS DE LA LOIRE,
EN PARTENARIAT AVEC L'UNION
RÉGIONALE DES CENTRES SOCIAUX
PROPOSENT UNE FORMATION
QUALIFIANTE PERMETTANT
L'OBTENTION D'UN BPJEPS LTP
(DIPLOME HOMOLOGUE DE NIVEAU 4 - BAC), QUI ATTESTE
DE LA POSSESSION DES COMPÉTENCES À L'EXERCICE
DU MÉTIER D'ANIMATEUR-ANIMATRICE TOUTS PUBLICS.

LIVRET BPJEPS LTP 44/49

FORMATION
ANIMATION
2023-2025

LOISIRS
TOUS PUBLICS



CEMÉA PAYS DE LA LOIRE : NANTES | ST-NAZAIRE | LE MANS | ANGERS

TÉL. 02 51 86 02 61 | 102 rue Saint-Jacques 44200 Nantes | accueil@cemea-pdll.org | www.cemea-pdll.org





L'ANIMATION PROFESSIONNELLE

- LES CEMÉA QUI SOMMES-NOUS ? 3
- LA FORMATION PROFESSIONNELLE AUX CEMÉA 4

LE BPJEPS LOISIRS TOUS PUBLICS

- 1. UNE CONCEPTION DU TRAVAIL D'ANIMATION DE NIVEAU 4 6
- 2. OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA FORMATION 7
- 3. COMPÉTENCES À L'ISSUE DE LA FORMATION 8
- 4. RÉSEAU ET PARTENAIRES 8
- 5. PRINCIPES ET MÉTHODES 9

VOTRE FORMATION BPJEPS LTP

ORGANISATION GÉNÉRALE

- 1. LE LIEU DE LA FORMATION 11
- 2. LA VIE DU GROUPE EN FORMATION 11
- 3. LES INFORMATIONS ADMINISTRATIVES 11

DÉROULÉ DE LA FORMATION

- 1. QUELQUES DATES À RETENIR 12
- 2. LE RUBAN PÉDAGOGIQUE 13
- 3. LE CALENDRIER DE FORMATION 14
- 4. LA FOAD 17
- 5. LES CERTIFICATIONS 18



Les Ceméa, qui sommes nous ?

MOUVEMENT D'ÉDUCATION POPULAIRE SE RÉFÉRANT À L'ÉDUCATION NOUVELLE, LES CEMÉA SONT UNE ASSOCIATION RECONNUE D'UTILITÉ PUBLIQUE DONT LES MEMBRES ONT CHOISI COMME VECTEUR D'INTERVENTION PRIVILÉGIÉE, LA FORMATION DES PERSONNELS ÉDUCATIFS DES ŒUVRES SCOLAIRES, POST ET PÉRISCOLAIRES, DE VACANCES ET DE LOISIRS, DES ŒUVRES SANITAIRES, ÉDUCATIVES, SOCIALES ET CULTURELLES. LES CEMÉA MILITENT POUR PROMOUVOIR UNE ÉDUCATION ET UNE CULTURE POUR LE PLUS GRAND NOMBRE, POUR DÉVELOPPER LA RESPONSABILISATION, L'AUTONOMIE, LA SOCIALISATION, POUR FAVORISER LA LIBERTÉ, LA CITOYENNETÉ ET LA SOLIDARITÉ.



➤ LA FORMATION PROFESSIONNELLE AUX CEMÉA



EXERCER LES MÉTIERS DE L'ANIMATION C'EST :

- Participer à la transformation des personnes, des groupes et des organisations,
- Favoriser le développement des liens sociaux,
- Agir pour l'autonomie des personnes et des groupes,
- Soutenir la transformation des dynamiques des territoires,
- Contribuer au développement du bénévolat et de la vie associative,
- Aider les personnes et les groupes à interroger leurs références, leurs habitudes, leurs représentations.

LES ANIMATEURS.TRICES PROFESSIONNEL-LE-S ONT UNE RESPONSABILITÉ SOCIALE ET POLITIQUE

Ils et elles engagent un projet de société par le choix explicite des méthodes qu'ils et elles mettent en œuvre.

Ils et elles doivent être capables de situer leur action dans des contextes sociaux, culturels et économiques qui dépassent le seul cadre des structures où ils et elles interviennent.

Ils inscrivent leur action dans les démarches de l'éducation populaire en s'adressant à tous les publics, et en agissant pour le développement et l'autonomie de ces publics.

LA FORMATION EST PERMANENTE

Elle se poursuit après la validation d'un diplôme professionnel.

Elle dure toute la vie professionnelle.

LA FORMATION CONTRIBUE À LA TRANSFORMATION DES PERSONNES

Elle dépasse la préparation technique d'un diplôme. Les choix de démarches effectués nécessitent une implication personnelle qui fait que chacun.e se voit autrement, se connaît mieux et se découvre de nouvelles capacités.

Les parcours complets de formation, et pas seulement les diplômes en tant que tels, sont des moyens de promotion individuelle et sociale des personnes.

LA FORMATION EST UN LIEU DE RENCONTRE ET DE CONFRONTATION D'IDÉES ET DE PRATIQUES

Elle est un espace de laïcité où se vivent les différences par la tolérance qu'elle nécessite et par les interrogations individuelles et collectives qu'elle suscite.

NOUS DÉFENDONS LE PRINCIPE D'UNE FORMATION GRATUITE POUR LES PARTICIPANTS.TES

Cette gratuité doit être garantie par des financements publics et des financements issus des organismes collecteurs.

LA VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE EST UNE RICHESSE POUR LES PERSONNES

La reconnaissance et la mise en acte de ce principe sont des acquis sociaux et professionnels importants, pour autant que le corps professionnel soit en capacité d'en contrôler la mise en œuvre.

Dans le cadre de la formation nous sommes attentifs à ce que les personnes qui bénéficient de cette possibilité puissent construire un réel parcours, que l'allègement ne saurait altérer.

Nous reconnaissons également la possibilité à des personnes de pouvoir bénéficier d'un allègement complet de la formation pour la délivrance d'un diplôme, la complexité du parcours conduisant aux allègements nécessitant une implication personnelle forcément réflexive.

LES CEMEA CONDUISENT DES RECHERCHES, DES ACTIONS ET DES FORMATIONS DANS LES DOMAINES SUIVANTS :

Animation Volontaire (BAFA, BAFD) ; Animation Professionnelle (CPJEPS, BPJEPS, DEJEPS, DESJEPS, VAE, Formation continue) ; Intervention Sociale ; Petite Enfance ; Santé Psychiatrie ; Personnes âgées ; Handicap ; Accompagnements des événements culturels (Festival d'Avignon depuis sa création avec Jean Vilar, Printemps de Bourges, Francfolies...) ; Relations Européennes et Internationales ; Insertion sociale et professionnelle des jeunes ; Formation des personnels enseignants.

➤ LE BPJEPS LTP

LOISIRS TOUS PUBLICS

1. UNE CONCEPTION DU TRAVAIL D'ANIMATION DE NIVEAU 4

Le diplôme du BPJEPS atteste de la possession des compétences professionnelles indispensables à l'exercice du métier d'animateur-trice, de moniteur, d'éducateur sportif.

Les lieux d'exercice d'activités sont divers et variés : association, club sportif, entreprise, collectivité territoriale, établissement accueillant des personnes âgées...
Des concours dans la fonction publique territoriale, permettent aux titulaires du BPJEPS de s'y inscrire.

Les publics : des mineurs, des adultes, des personnes âgées...

DES EXEMPLES DE MÉTIERS LIÉS À LA SPÉCIALITÉ « ANIMATION » :
animateur-trice jeunesse, animateur-trice permanent-e de centre de loisirs, animateur-trice de quartier, animateur-trice pour personnes âgées, ...

IL S'AGIRA POUR LES ANIMATEUR-TRICES D'ÊTRE CAPABLES DE CONCEVOIR, DE RÉALISER ET D'ÉVALUER DES PROJETS D'ANIMATION ET PAR CONSÉQUENT :

- D'accompagner des personnes et des groupes dans le but de favoriser l'émergence des projets ;
- De développer des démarches de partenariat pour assurer la réussite des actions ;
- D'assurer un rôle de coordination et de médiation entre les institutions et les usagers ou entre les techniciens de l'activité et le public ;
- De préparer, organiser et gérer matériellement et financièrement une action d'animation ;
- D'évaluer les actions entreprises ;
- D'utiliser les supports actuels de communication ;
- De proposer des projets sur des techniques d'animations

2. OBJECTIFS GÉNÉRAUX DE LA FORMATION

LA FORMATION VISE À UNE MEILLEURE QUALIFICATION PROFESSIONNELLE :

- Permettre à chacun-e de consolider son expérience professionnelle et d'enrichir sa qualification pour mieux comprendre et mieux maîtriser les différents aspects (pédagogiques, matériels, techniques, financiers) d'une action d'animation.
- Permettre à chacun-e de situer sa pratique professionnelle dans un cadre institutionnel donné, ainsi que dans le champ du travail social et de l'animation et dans l'environnement social, économique et politique.
- Favoriser l'enclenchement d'un processus d'éducation permanente.

LA FORMATION PARTICIPE ÉGALEMENT AU DÉVELOPPEMENT DE LA PERSONNE :

- Mieux se connaître soi et dans un groupe
- Améliorer ses capacités d'expression et de communication
- Mieux situer son rôle dans le monde environnant.



3. COMPÉTENCES À L'ISSUE DE LA FORMATION

Animateur·trice généraliste : le cœur du métier
L'ARRÊTÉ DU 18 JUILLET 2016 PORTANT SUR LA CRÉATION DE LA
MENTION « LOISIRS TOUS PUBLICS » DU BPJEPS DÉCRIT AINSI,
POUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE LE MÉTIER D'ANIMATEUR-TRICE :

« l'intervention de l'animateur tous publics s'inscrit dans une logique globale
d'éducation populaire dont il est l'acteur. Ainsi l'animateur :

- Privilégie l'écoute des différents publics, la mise en action des personnes et répond aux besoins identifiés
- Contribue à développer la citoyenneté et à renforcer le lien social
- Vise à développer l'engagement associatif
- Vise à renforcer la capacité à vivre ensemble par le développement de la curiosité, de la confrontation à la diversité et la reconnaissance des différences.

Il conçoit et conduit de manière autonome des projets et des prestations d'animation dans le champ socio-éducatif et socioculturel. Son intervention se situe dans le cadre du projet institutionnel de la structure qui l'emploi et dont il est porteur. Dans ce cadre, il est en permanence attentif à la fois à la qualité de la vie collective ainsi qu'à l'épanouissement de chaque participant.

Il intervient prioritairement auprès d'enfants et de jeunes et peut être amené à diriger un centre de vacances et de loisirs. »

CODE RNCP (RÉFÉRENTIEL MÉTIER) : 28557

4. RÉSEAU ET PARTENAIRES

Les Ceméa s'appuient sur un réseau d'organismes : Ville, Communauté de Communes, Association. Des organismes pour qui la formation des encadrant·es est essentielle et qui contribuent à l'émancipation des personnes.



5. PRINCIPES ET MÉTHODES

Nous privilégions les mises en situation et des séances de travail alternées en petits et grands groupes, ponctuées par des apports sur certains contenus. La valorisation des compétences individuelles et collectives est prise en compte tout au long de la formation. L'analyse de situations professionnelles vécues est menée de manière régulière tout au long de la formation et permet une prise de distance avec la pratique et le terrain.

L'activité est essentielle dans la formation professionnelle et dans l'acquisition de la culture. La formation place ainsi la notion « d'agir » au cœur de sa démarche : elle s'appuie sur les vécus et les expériences de chacun·e, n'hésitant pas à avoir recours à des récits autobiographiques ; elle propose des temps de pratique d'activités ; elle met les stagiaires en situation de création et de production.

La formation est menée en contact avec la réalité. Elle est essentiellement fondée sur la mise en œuvre de moyens qui permettent la prise de conscience de cette réalité, par l'observation, l'expérimentation, l'étude des milieux, de l'environnement.

6. L'ALTERNANCE ET LE TUTORAT

RYTHME DE LA FORMATION

Le BPJEPS LTP est une formation se déroulant en alternance : une à deux semaines de formation en centre par mois sauf pendant les vacances scolaires. Il s'agit d'une véritable alternance, ponctuée, pendant les congés scolaires d'hiver ou d'été, par la mise en œuvre d'actions sur le terrain.

LES TUTEUR·TRICES EN SITUATION D'EXERCICE PROFESSIONNEL

L'association et l'implication des tuteur·trices n'est pas pour les CEMEA un axe nouveau dans les formations à l'animation professionnelle.

Il nous semble donc incontournable de travailler avec elles-eux, en direct et tout au long de la formation, sur des modes de fonctionnement et de relation à la fois simples pour elles-eux, mais également respectueux de l'esprit des textes du BPJEPS.

Dans le domaine de l'association des tuteur·trices en entreprise, le déroulement des premières sessions de formation au BPJEPS devra être conçu comme permettant d'expérimenter et de mettre en vie progressivement cette implication encore plus au cœur de la formation du terrain d'alternance.

LA FONCTION TUTORALE

Les stagiaires ont tou-tes un-e tuteur-trice sur leur terrain professionnel. Leurs rôles s'articulent autour des trois fonctions suivantes : accueil, formation et gestion de l'alternance.

1 - ACCUEILLIR

- Le-la tuteur-trice participe à la définition et à la mise en œuvre d'une procédure d'accueil.
- Il-elle s'engage à prendre en charge, seul-e ou au sein d'un groupe tutorial, un-e stagiaire à son arrivée et à en être la personne ressource dans l'entreprise.
- Il-elle favorise l'intégration dans le collectif de travail.

2 - FORMER

- Le-la tuteur-trice participe à la mobilisation du stagiaire en renforçant, précisant et guidant le projet professionnel
- Il-elle aide à acquérir des savoir-faire utilisables dans la relation aux autres : gestion des temps d'animation en direction d'un public, gestion du travail d'équipe.
- Il-elle transmet des techniques professionnelles.

3 - GÉRER L'ALTERNANCE

- Le-la tuteur-trice assure une liaison avec l'organisme de formation. En effet, lors des réunions du comité pédagogique, le-la tuteur-trice est présent-e et est informé-e des différents contenus de formations et peut faire des propositions au regard de ce qui se passe sur le terrain professionnel.
- Il-elle aide à l'élaboration, à la mise en œuvre, à la conduite et à l'évaluation du projet de stage. Le-la tuteur-trice est garant-e de la mise en place du stage pratique. Le projet de stage pratique est négocié avec le-la stagiaire, le-la tuteur-trice et le-la formateur-trice responsable du suivi.

4 - EVALUER

- Le-la tuteur-trice participe à certaines certifications, en effet, il-elle évalue les acquis du-de la stagiaire sur le terrain. Cette évaluation se déroule sur des moments bien repérés dans la formation.
- Il-elle participe à l'évaluation de la formation du-de la stagiaire.
- Il-elle participe à l'élaboration de l'après-formation.
- Il-elle participe au bilan de la formation



➔ LE BPJEPS LTP

ORGANISATION GÉNÉRALE

1. LE LIEU DE FORMATION

La formation se déroule dans les locaux des Cemea, dans une salle de formation avec un espace dédié aux ressources pédagogiques et du matériel informatique mis à la disposition des stagiaires. La formation a lieu également dans les centres sociaux qui peuvent nous accueillir à la journée. Un espace de restauration composé d'un micro-onde, et de tables et chaises leur permet de pouvoir se restaurer sur place"

2. LA VIE DE GROUPE EN FORMATION

Les Ceméa se référant à la pédagogie institutionnelle, il est important que chaque stagiaire puisse vivre et être acteur-trice d'espaces institutionnels. Il est donc organisé chaque semaine un Conseil de formation, permettant au groupe d'expérimenter cet espace de discussions, de décisions si besoin. L'institutionnel se vit également par la parole portée par des représentant-es, aussi en début de formation, les stagiaires éliront ceux-celles-ci. Ces délégué-es siégeront au Comité Pédagogique de Formation (CPF) auquel sont aussi invité-es les tuteur-trices, un-e représentant-e de la Direction Régionale Jeunesse et Sports, l'équipe de formation et les prescripteurs (Région, Pôle Emploi, Mission Locale...).

3. LES INFORMATIONS ADMINISTRATIVES

La formation BPJEPS LTP des Ceméa est habilitée par la DRAJES sous le numéro : 18044HABBP40014

Cette session de formation est habilitée par la DRAJES sous le numéro : en cours d'instruction

Contact équipe de formation : bpjepsntp.44.49@cemea-pdll.org

Contact secrétariat : animpro@cemea-pdll.org

Référent DRAJES : Gildas Bossis

DÉROULÉ DE LA FORMATION

Le BPJEPS LTP est délivré au titre de la spécialité « animation »

SUITE À L'ÉVALUATION DES POLITIQUES PUBLIQUES EN MATIÈRE DE FORMATION PROFESSIONNELLE AUX MÉTIERS DU SPORT ET DE L'ANIMATION (2013 - 2015), L'UNE DES MISES EN ŒUVRE DE CE CHANTIER DE SIMPLIFICATION FUT LA CRÉATION DU BPJEPS EN 4 UNITÉS CAPITALISABLES (UC) :

- À l'instar du DEJEPS et du DESJEPS, le décret n° 2016-527 du 27 avril 2016 relatif au BPJEPS crée une spécialité « animateur » et une spécialité « éducateur sportif » du BPJEPS. Il réduit le nombre d'UC de dix à quatre dont deux sont transversales quelle que soit la spécialité.
- Il fixe le cadre des modalités de l'évaluation certificative. Il supprime l'examen composé d'épreuves ponctuelles et remplace les unités capitalisables complémentaires et les certificats de spécialisation par des certificats complémentaires.

LE BPJEPS LTP EST COMPOSÉ DES 4 UNITÉS DE COMPÉTENCES SUIVANTES :

- UC 1 "Encadrer tout public dans tout lieu et toute structure" :
Communiquer, connaître son public, participer au fonctionnement de la structure
- UC 2 "Mettre en œuvre un projet d'animation" :
Concevoir, conduire, évaluer un projet d'animation
- UC 3 "Conduire une action dans le champ LTP et de direction ACM" :
Organiser et évaluer les activités, encadrer une équipe, accueillir le public et l'équipe
- UC 4 "Mobiliser les démarches d'Education Populaire pour mettre en œuvre les activités" :
Connaître son territoire, maîtriser les démarches pédagogiques, conduire les activités.

Les UC 1 et 2 sont transverses à tous les BPJEPS. Les titulaires du BAFD ont par équivalence l'UC 3.

1. QUELQUES DATES À RETENIR

DÉPÔT DES DOSSIERS :

- 15 septembre 2023

RÉUNIONS D'INFORMATION COLLECTIVE :

- 11 avril 2023 à 18h - 15 juin 2023 à 18h30 et 12 septembre 2023 à 18h

DATES DE SÉLECTIONS :

- 27 juin 2023
21 septembre 2023

DATES DE LA FORMATION :

- 13 novembre 2023 au 13 novembre 2025

2. LE RUBAN PÉDAGOGIQUE BPJEPS LTP 2023/2025

CEMEA PAYS DE LA LOIRE – (Mise à jour du 05/04/2023)

	DATES	SEMAINE	Nb Hrs FOAD	NB Hrs prés.	NB Heures	UC
	9, 10 et 11/10/2023	Positionnement	0	18	18	
1	13 au 17/11/23	Jeux	6	29	35	UC4
2	27/11 au 01/12/23	Environnement professionnel	6	29	35	UC1
3	11 au 15/12/23	Activités d'expression	6	29	35	UC4
4	15 au 19/01/24	Connaissance des publics	6	29	35	UC1
5	12 au 16/02/24	De l'observation au projet d'animation	6	29	35	UC1
6	18 au 22/03/24	Postures professionnelles	6	29	35	UC1
7	08 au 12/04/24	Méthodologie : Formaliser un projet	6	29	35	UC2
8	13 au 17/05/24	Les outils pour conduire un projet d'animation	6	29	35	UC2
9	10 au 14/06/24	Semaine campée	0	48	48	UC4
10	09 au 13/09/24	Accueillir, Orienter, Informer	6	29	35	UC4
	30/09/24	dépôt des dates UC4				
11	30/9 au 04/10/24	Courants pédagogiques : Mobilité internationale	0	48	48	UC4
12	07 au 11/10/24	Interculturalité : mobilité internationale	0	48	48	UC4
	28/10/24	Démarrage certifications UC4 (jusqu'au 20/06/2025)				
13	18 au 22/11/24	Diriger un ACM 1 : émergence d'un projet pédagogique	6	29	35	UC3
14	09 au 13/12/24	Activités de découverte technique et scientifique	6	29	35	UC4
15	13 au 17/01/25	Diriger un ACM2 : Les fonctions de direction	6	29	35	UC3
16	27 au 31/01/25	Évaluer son action d'animation / accompagnement culturel	6	29	35	UC4
17	03 au 07/03/25	Conduire et évaluer un projet	6	29	35	UC2
18	24 au 28/03/25	Accompagnement individualisé	19	16	35	UC2
	07/05/25	Dépôt des dossiers UC1-UC2				
19	19 au 23/05/25	Éducation à l'environnement	6	29	35	UC4
	22 et 23/05/25	Certifications UC1-UC2				
20	10 au 13/06/25	Éducation aux médias	6	29	35	UC4
21	08 au 12/09/25	Diriger un ACM 3 : Analyser sa pratique de direction	6	29	35	UC3
	22/09/2025	Dépôt des dossiers UC3				
22	6 au 10/10/25	Évaluer la formation	6	29	35	UC2
	6 et 7/10/25	Certifications UC3				
	13/11/2025	Rattrapage UC1-UC2-UC3				
	13/11/2025	FIN DE FORMATION				
			127	682	809	

INFORMATIONS :

Réunion d'information collective :

11/04/023 à 18h, 15/06/2023 à 18h30, 12/09/2023 à 18h

Période d'entretiens individuel : à partir du 11 avril 2023

Journées de sélection : 27 juin 2023 / 21 septembre 2023

Dépôt des dossiers de candidature : jusqu'au 15/09/2023

Pré-requis : PSC1, 200h d'expérience en animation

Participation au positionnement obligatoire

	Nb Hrs FOAD	NB Hrs prés.	NB Heures	%
UC1	24	116	140	17,31
UC2	43	132	175	21,63
UC3	18	87	105	12,98
UC4	42	347	389	48,08
TOTAL	127	682	809	100

3. LE CALENDRIER DE FORMATION 2023/25

Ce calendrier est prévisionnel et est susceptible d'être modifié

- Vacances scolaires
- Semaines de formation
- Certifications

Septembre 2023							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
35					1	2	3
36	4	5	6	7	8	9	10
37	11	12	13	14	15	16	17
38	18	19	20	21	22	23	24
39	25	26	27	28	29	30	

Octobre 2023							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
39							1
40	2	3	4	5	6	7	8
41	9	10	11	12	13	14	15
42	16	17	18	19	20	21	22
43	23	24	25	26	27	28	29
44	30	31					

Novembre 2023							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
44			1	2	3	4	5
45	6	7	8	9	10	11	12
46	13	14	15	16	17	18	19
47	20	21	22	23	24	25	26
48	27	28	29	30			

Décembre 2023							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
48					1	2	3
49	4	5	6	7	8	9	10
50	11	12	13	14	15	16	17
51	18	19	20	21	22	23	24
52	25	26	27	28	29	30	31

Janvier 2024							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1	1	2	3	4	5	6	7
2	8	9	10	11	12	13	14
3	15	16	17	18	19	20	21
4	22	23	24	25	26	27	28
5	29	30	31				

Février 2024							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
5				1	2	3	4
6	5	6	7	8	9	10	11
7	12	13	14	15	16	17	18
8	19	20	21	22	23	24	25
9	26	27	28	29			

Mars 2024							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
9					1	2	3
10	4	5	6	7	8	9	10
11	11	12	13	14	15	16	17
12	18	19	20	21	22	23	24
13	25	26	27	28	29	30	31

Avril 2024							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
14	1	2	3	4	5	6	7
15	8	9	10	11	12	13	14
16	15	16	17	18	19	20	21
17	22	23	24	25	26	27	28
18	29	30					

Mai 2024							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
18			1	2	3	4	5
19	6	7	8	9	10	11	12
20	13	14	15	16	17	18	19
21	20	21	22	23	24	25	26
22	27	28	29	30	31		

Juin 2024							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
22						1	2
23	3	4	5	6	7	8	9
24	10	11	12	13	14	15	16
25	17	18	19	20	21	22	23
26	24	25	26	27	28	29	30

Juillet 2024							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
27	1	2	3	4	5	6	7
28	8	9	10	11	12	13	14
29	15	16	17	18	19	20	21
30	22	23	24	25	26	27	28
31	29	30	31				

Août 2024							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
31				1	2	3	4
32	5	6	7	8	9	10	11
33	12	13	14	15	16	17	18
34	19	20	21	22	23	24	25
35	26	27	28	29	30	31	

Septembre 2024							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
35							1
36	2	3	4	5	6	7	8
37	9	10	11	12	13	14	15
38	16	17	18	19	20	21	22
39	23	24	25	26	27	28	29
40	30						

Octobre 2024							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
40		1	2	3	4	5	6
41	7	8	9	10	11	12	13
42	14	15	16	17	18	19	20
43	21	22	23	24	25	26	27
44	28	29	30	31			

Novembre 2024							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
44					1	2	3
45	4	5	6	7	8	9	10
46	11	12	13	14	15	16	17
47	18	19	20	21	22	23	24
48	25	26	27	28	29	30	

Décembre 2024							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
48							1
49	2	3	4	5	6	7	8
50	9	10	11	12	13	14	15
51	16	17	18	19	20	21	22
52	23	24	25	26	27	28	29
1	30	31					

■ Vacances scolaires
■ Semaines de formation
■ Certifications

Ce calendrier est prévisionnel et est susceptible d'être modifié

Janvier 2025							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
1			1	2	3	4	5
2	6	7	8	9	10	11	12
3	13	14	15	16	17	18	19
4	20	21	22	23	24	25	26
5	27	28	29	30	31		

Février 2025							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
5						1	2
6	3	4	5	6	7	8	9
7	10	11	12	13	14	15	16
8	17	18	19	20	21	22	23
9	24	25	26	27	28		

Mars 2025							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
9						1	2
10	3	4	5	6	7	8	9
11	10	11	12	13	14	15	16
12	17	18	19	20	21	22	23
13	24	25	26	27	28	29	30
14	31						

Avril 2025							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
14		1	2	3	4	5	6
15	7	8	9	10	11	12	13
16	14	15	16	17	18	19	20
17	21	22	23	24	25	26	27
18	28	29	30				

Mai 2025							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
18				1	2	3	4
19	5	6	7	8	9	10	11
20	12	13	14	15	16	17	18
21	19	20	21	22	23	24	25
22	26	27	28	29	30	31	

Juin 2025							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
22							1
23	2	3	4	5	6	7	8
24	9	10	11	12	13	14	15
25	16	17	18	19	20	21	22
26	23	24	25	26	27	28	29
27	30						

Juillet 2025							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
27		1	2	3	4	5	6
28	7	8	9	10	11	12	13
29	14	15	16	17	18	19	20
30	21	22	23	24	25	26	27
31	28	29	30	31			

Août 2025							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
31					1	2	3
32	4	5	6	7	8	9	10
33	11	12	13	14	15	16	17
34	18	19	20	21	22	23	24
35	25	26	27	28	29	30	31

Septembre 2025							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
36	1	2	3	4	5	6	7
37	8	9	10	11	12	13	14
38	15	16	17	18	19	20	21
39	22	23	24	25	26	27	28
40	29	30					

Octobre 2025							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
40			1	2	3	4	5
41	6	7	8	9	10	11	12
42	13	14	15	16	17	18	19
43	20	21	22	23	24	25	26
44	27	28	29	30	31		

Novembre 2025							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
44						1	2
45	3	4	5	6	7	8	9
46	10	11	12	13	14	15	16
47	17	18	19	20	21	22	23
48	24	25	26	27	28	29	30

Décembre 2025							
Sem.	Lu	Ma	Me	Je	Ve	Sa	Di
48	1	2	3	4	5	6	7
49	8	9	10	11	12	13	14
50	15	16	17	18	19	20	21
51	22	23	24	25	26	27	28
52	29	30	31				

4. LA FORMATION OUVERTE ET A DISTANCE (FOAD)

Des temps de formation sont organisés hors des lieux de formation pour permettre d'apprendre à organiser son travail et à utiliser les outils numériques. Ces temps sont identifiés et des outils d'accompagnement des stagiaires seront proposés dès le début de la formation.

5. LES CERTIFICATIONS

UC4 :
28/10/2024 au
20/6/2025

UC3 :
16-17/10/2025

UC1 ET 2 :
22 et 23/5/2025

RATTRAPAGE :
20/11/2025

PRINCIPES :

Nous faisons le choix pédagogique de favoriser la vérification des compétences en situation réelle (ou pour le moins à partir du contexte réel d'alternance du-de la stagiaire). En conséquence les certifications s'inscriront le plus possible dans la réalité professionnelle du-de la stagiaire.

L'implication du-de la tuteur-trice en amont des différentes certifications nous semble indispensable.

Le soutien du-de la tuteur-trice à partir d'outils fournis par l'organisme de formation afin de faciliter les modalités d'accompagnement.

Les aspects de lecture / écriture nous semblent être une clef de développement personnel et culturel des stagiaires. La nature des parcours de vie habituels des stagiaires s'engageant dans la formation d'animation plaide pour une importance accrue des compétences en matière de communication. Cet axe de formation doit accompagner l'ensemble des parcours et s'appuyer sur l'ensemble des situations formatives et professionnelles.

PROTOCOLE :

Le protocole comprend 3 étapes de certification.

Les procédures d'évaluation s'articulent autour de supports ou de situations pédagogiques :

- La mise en œuvre et l'encadrement d'une SEANCE D'ANIMATION
- La présentation et l'évaluation du PROJET D'ANIMATION
- La présentation et l'évaluation du PROJET DE DIRECTION

Les situations d'évaluation certificatives que nous proposons ont pour vocation d'outiller le-la stagiaire au-delà de sa formation. Les différents écrits seront lus par le-la formateur-trice référent-e de la formation et par le-la tuteur-trice qui pourront demander les réajustements nécessaires.

De même, des mises en situation d'animation préalables seront effectuées, en centre de formation et sur le terrain d'alternance, sous le contrôle du-de la formateur-trice référent-e ou du-de la tuteur-trice.

Enfin, des mises en situation orales seront travaillées tout au long de la formation.

RATTRAPAGE :

Chacune des situations certificatives fait l'objet d'une seconde présentation en cas d'échec. Dans des cas spécifiques (accident, maladie, maternité...), la commission certificative pourra proposer une nouvelle situation d'évaluation certificative.

Chaque rattrapage fait l'objet d'une motivation et d'un conseil explicitement formulés au-à la candidat-e dans la grille de certification par la commission d'évaluation.

Pour l'épreuve « séance d'animation », cette contractualisation fixera également la date de cette nouvelle mise en situation qui se tiendra dans un délai à convenir entre le-la stagiaire, le-la formateur-trice et la commission d'évaluation.



SITUATIONS DE CERTIFICATION RETENUES	VALIDATION DES UC	DATES DE CERTIFICATION
PREMIÈRE ÉTAPE		
<p>SEANCE D'ANIMATION</p> <p>En référence avec l'arrêté du 18 juillet 2016 Cette situation d'évaluation se déroule dans la structure d'accueil.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Production d'un document : Le-la candidat.e transmet dans les conditions fixées par la DRAJES un document d'une dizaine de pages, présentant un projet d'animation mis en œuvre dans la structure d'accueil proposant des activités de loisirs tous publics. Ce document présentera également le cycle d'animation, la progression et les méthodes pédagogiques utilisées. • Mise en situation professionnelle : Le-la candidat.e conduit une séance d'animation auprès de 6 personnes minimum, dans sa structure d'accueil, d'une durée de 45 minutes minimum à 60 minutes maximum. Cette séance est observée par 2 évaluateurs.trices. Cette séance est suivie d'un entretien ayant comme support le document écrit et la séance d'animation réalisée, d'une durée de 45 minutes au maximum. Cet entretien comprend 15 minutes maximum de présentation orale par le-la candidat.e et de 15 minutes au minimum avec les deux évaluateurs.trices. 	UC4	<p>Dépôt de la date de la séance : 30 septembre 2024</p> <p>Dépôt du dossier : 15 jours avant la date de certification</p> <p>Certification : 28 octobre 2024 au 28 février 2025</p> <p>Dépôt du dossier rattrapage : 15 jours avant la date de certification</p> <p>Certification au rattrapage : du 03 février au 20 juin 2025</p>
DEUXIÈME ÉTAPE		
<p>PROJET D'ANIMATION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Production d'un document : Un document écrit de 20 pages explicite la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'accueil proposant des activités loisirs tous publics. Ce document constitue le support d'un entretien d'une durée de 40 minutes au maximum dont une présentation orale par le-la candidat.e d'une durée de 20 minutes au maximum permettant de vérifier l'acquisition des compétences. 	UC1 UC2	<p>Dépôt du dossier : 15 jours avant la certification</p> <p>Certification : 22 et 23 mai 2025</p> <p>Dépôt du dossier rattrapage : 05 novembre 2025</p> <p>Certification au rattrapage : 20 novembre 2025</p>
TROISIÈME ÉTAPE		
<p>DIRECTION</p> <ul style="list-style-type: none"> • Production d'un document : Un document de 20 pages présentant sa capacité à diriger un accueil collectif de mineurs (ACM). Ce document écrit constitue le support d'un entretien de 30 minutes maximum comprenant 10 minutes maximum de présentation par le-la candidat.e. L'échange avec les deux évaluateurs.trices porte sur les outils que le-la candidat.e présente et son analyse de pratique des fonctions de direction ou d'une direction d'adjoindé d'accueil collectif de mineurs. Le binôme d'évaluateurs est composé à minima d'une personne ayant un titre lui permettant de diriger un ACM. 	UC3	<p>Dépôt du dossier : 15 jours avant la certification</p> <p>Certification : les 16 et 17 octobre 2025</p> <p>Dépôt du dossier rattrapage : 05 novembre 2025</p> <p>Certification au rattrapage : 20 novembre 2025</p>

Grille d'évaluation de l'UC 1 ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE

Modalités des épreuves certificatives : Epreuve commune aux UC 1 et UC 2.

Le candidat rédige un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'accueil. Ce document constitue le support de l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences visées dans les Unités Capitalisables (UC) 1 et 2 du Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) en 4 UC.

Ce document est à remettre à l'organisme de formation **au plus tard 15 jours avant l'épreuve**.
L'entretien se déroule sur une durée de 40 minutes au maximum comprenant une présentation orale par le candidat d'une durée de vingt minutes au maximum.

Objectifs intermédiaires (OI) de 1^{er} rang de l'UC 1 :

- OI 1.1 : COMMUNIQUER DANS LES SITUATIONS DE LA VIE PROFESSIONNELLE
- OI 1.2 : PRENDRE EN COMPTE LES CARACTERISTIQUES DES PUBLICS DANS LEURS ENVIRONNEMENTS DANS UNE DEMARCHE D'EDUCATION A LA CITOYENNETE
- OI 1.3 : CONTRIBUER AU FONCTIONNEMENT D'UNE STRUCTURE

Conditions d'obtention de l'UC 1 :

Si la proposition de la commission d'évaluation certificative n'est pas favorable, aucun OI ne sera conservé entre l'épreuve initiale et l'épreuve de rattrapage de la session de formation.

Grille d'évaluation de l'UC 1 ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE

UC 1	ENCADRER TOUT PUBLIC DANS TOUT LIEU ET TOUTE STRUCTURE
OI 1-1 COMMUNIQUER DANS LES SITUATIONS DE LA VIE PROFESSIONNELLE	<ul style="list-style-type: none"> 1.1.1 Adapter sa communication aux différents publics 1.1.2 Produire des écrits professionnels 1.1.3 Promouvoir les projets et actions de la structure
OI 1-2 PRENDRE EN COMPTE LES CARACTERISTIQUES DES PUBLICS DANS LEURS ENVIRONNEMENTS DANS UNE DEMARCHE D'EDUCATION A LA CITOYENNETE	<ul style="list-style-type: none"> 1.2.1 Repérer les attentes et les besoins des différents publics 1.2.2 Choisir les démarches adaptées en fonction des publics 1.2.3 Garantir l'intégrité physique et morale des publics
OI 1-3 CONTRIBUER AU FONCTIONNEMENT D'UNE STRUCTURE	<ul style="list-style-type: none"> 1.3.1 Se situer dans la structure 1.3.2 Situer la structure dans les différents types d'environnement 1.3.3 Participer à la vie de la structure

Grille d'évaluation de l'UC 2 METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE

Modalités des épreuves certificatives: Epreuve commune aux UC 1 et UC 2.

Le candidat rédige un document écrit personnel explicitant la conception, la mise en œuvre et la réalisation d'un projet d'animation dans la structure d'accueil. Ce document constitue le support de l'entretien qui permet de vérifier l'acquisition des compétences visées dans les Unités Capitalisables (UC) 1 et 2 du Brevet Professionnel de la Jeunesse de l'Education Populaire et du Sport (BPJEPS) en 4 UC.

Ce document est à remettre à l'organisme de formation **au plus tard 15 jours avant l'épreuve**.
L'entretien se déroule sur une durée de 40 minutes au maximum comprenant une présentation orale par le candidat d'une durée de vingt minutes au maximum.

Objectifs intermédiaires(OI) de 1^{er} rang de l'UC 2 :

- OI 2.1 : CONCEVOIR UN PROJET D'ANIMATION
- OI 2.2 : CONDUIRE UN PROJET D'ANIMATION
- OI 2.3 : EVALUER UN PROJET D'ANIMATION

Conditions d'obtention de l'UC 2 :

Si la proposition de la commission d'évaluation certificative n'est pas favorable, aucun OI ne sera conservé entre l'épreuve initiale et l'épreuve de rattrapage de la session de formation.

Grille d'évaluation de l'UC 2 METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE

UC 2	METTRE EN ŒUVRE UN PROJET D'ANIMATION S'INSCRIVANT DANS LE PROJET DE LA STRUCTURE
OI 2-1 CONCEVOIR UN PROJET D'ANIMATION	<ul style="list-style-type: none"> 2.1.1 Situer son projet d'animation dans son environnement, en fonction du projet de la structure, de ses ressources et du public accueilli 2.1.2 Définir les objectifs et les modalités d'évaluation 2.1.3 Identifier les moyens nécessaires à la réalisation du projet
OI 2-2 CONDUIRE UN PROJET D'ANIMATION	<ul style="list-style-type: none"> 2.2.1 Planifier les étapes de réalisation 2.2.2 Animer une équipe dans le cadre du projet 2.2.3 Procéder aux régulations nécessaires
OI 2-3 EVALUER UN PROJET D'ANIMATION	<ul style="list-style-type: none"> 2.3.1 Utiliser les outils d'évaluation adaptés 2.3.2 Produire un bilan 2.3.3 Identifier des perspectives d'évolution

Epreuve d'évaluation de l'UC 3
CONDUIRE UNE ACTION D'ANIMATION DANS LE CHAMP DU « LOISIRS TOUS PUBLICS » ET DEDIRECTION D'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS (ACM)

Modalités des épreuves certificatives :

Le(la) candidat(e) doit exercer des fonctions de direction pendant au moins 18 jours, consécutifs ou non consécutifs, d'un accueil collectif de mineurs déclaré, tel que défini dans le code de l'action sociale et des familles.

Il/elle transmet dans les conditions fixées par le DRJSCS ou DJSCS un document écrit distinct du document présenté pour la certification des UC1 et UC2, d'une vingtaine de pages, présentant sa capacité à animer et à diriger un accueil collectif de mineurs.

Ce document écrit constitue le support d'un **entretien de 30 minutes maximum comprenant 10 minutes maximum de présentation orale par le(la) candidat(e)**. L'entretien avec les deux évaluateurs porte sur les outils que le (la) candidat(e) a confectionnés et son analyse de pratique d'une fonction de direction d'accueil collectif de mineurs.

Objectifs intermédiaires (OI) de 1^{er} rang de l'UC 3 :

- OI 3.1 : ORGANISER ET EVALUER LES ACTIVITES**
- OI 3.2 : ENCADRER UNE EQUIPE DANS LE CADRE D'UN ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS**
- OI 3.3 : ACCUEILLIR LES PUBLICS ENFANTS ET ADOLESCENTS ET LES ANIMATEURS**

Conditions d'obtention de l'UC 3 :

Si la proposition de la commission d'évaluation certificative n'est pas favorable, aucun OI ne sera conservé entre l'épreuve initiale et l'épreuve de rattrapage de la session de formation.

Grille d'évaluation de l'UC 3
CONDUIRE UNE ACTION D'ANIMATION DANS LE CHAMP DU « LOISIRS TOUS PUBLICS » ET DE DIRECTION D'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS (ACM)

Référentiel de certification

UC 3	CONDUIRE UNE ACTION D'ANIMATION DANS LE CHAMP DU « LOISIRS TOUS PUBLICS » ET DE DIRECTION D'ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS (ACM)
OI 3-1 Organiser et évaluer les activités	3.1.1 Elaborer, mettre en œuvre et évaluer un projet pédagogique adapté aux particularités de l'ACM et en cohérence avec le projet éducatif de l'organisateur 3.1.2 Conduire et évaluer une action d'animation s'inscrivant dans le cadre d'un projet pédagogique 3.1.3 Evaluer les moyens nécessaires à la mise en œuvre du projet pédagogique, gérer et administrer les moyens alloués par l'organisateur
OI 3-2 Encadrer une équipe dans le cadre d'un accueil collectif de mineurs	3.2.1 Mettre en œuvre des modalités d'accompagnement de l'équipe dans la conception et la mise en œuvre de démarches pédagogiques 3.2.2 Gérer les dynamiques de groupe pour le développement de l'action et le respect des personnes 3.2.3 Mettre en œuvre une organisation de travail collectif (personnels pédagogiques et techniques) au service de l'accomplissement du projet pédagogique
OI 3-3 Accueillir les publics enfants et adolescents et les animateurs	3.3.1 Organiser des dispositifs d'accueil collectif et éducatif en tenant compte des contraintes et ressources contextuelles 3.3.2 Organiser les espaces et la vie quotidienne pour favoriser l'autonomie des publics et le respect de chacun au sein du collectif 3.3.3 Accompagner les publics dans la réalisation de leurs projets

Epreuve d'évaluation de l'UC 4
MOBILISER LES DEMARCHES D'EDUCATION POPULAIRE POUR METTRE EN OEUVRE DES ACTIVITES D'ANIMATION DANS LE CHAMP DU « LOISIRS TOUS PUBLICS »

Modalités des épreuves certificatives:

Cette situation d'évaluation se déroule en structure d'alternance pédagogique. Elle se décompose comme suit :
- production d'un document :

Le(la) candidat(e) transmet dans les conditions fixées par DRJSCS ou DJSCS un document d'une dizaine de pages, présentant un projet d'animation mis en œuvre dans la structure d'alternance pédagogique proposant des activités de loisirs tous publics. Ce document présente également le cycle d'animation, la progression et les méthodes pédagogiques utilisées.

- mise en situation professionnelle :

Le(la) candidat(e) conduit une séance d'animation en lien avec le projet d'animation susmentionné, auprès de 6 personnes au minimum, dans sa structure d'alternance pédagogique, **d'une durée de 45 minutes minimum à 60 minutes maximum face aux deux évaluateurs**. Cette séance est suivie d'un entretien ayant comme support le document écrit et la séance d'animation réalisée, **d'une durée de 45 minutes au maximum**. **Cet entretien comprend 15 minutes au maximum de présentation orale par le(la) candidat(e) et 15 minutes au minimum avec les deux évaluateurs.**

Objectifs intermédiaires(OI) de 1^{er} rang de l'UC 4 :

- OI 4.1 : SITUER SON ACTIVITÉ D'ANIMATION DANS UN TERRITOIRE**
- OI 4.2 : MAÎTRISER LES DÉMARCHES PÉDAGOGIQUES, LES OUTILS ET TECHNIQUES DE LA MENTION LTP EN RÉFÉRENCE AU PROJET DE LA STRUCTURE**
- OI 4.3 : CONDUIRE DES ACTIVITÉS D'ANIMATION**

Conditions d'obtention de l'UC 4 :

Si la proposition de la commission d'évaluation certificative n'est pas favorable, aucun OI ne sera conservé entre l'épreuve initiale et l'épreuve de rattrapage de la session de formation.

Référentiel de certification

UC 4	MOBILISER LES DEMARCHES D'EDUCATION POPULAIRE POUR METTRE EN OEUVRE DES ACTIVITES D'ANIMATION DANS LE CHAMP DU « LOISIRS TOUS PUBLICS »
OI 4-1 Situer son activité d'animation dans un territoire	4.1.1 Permettre la découverte du territoire dans lequel s'inscrit l'activité 4.1.2 Favoriser l'autonomie des publics et faciliter leur interaction avec le territoire 4.1.3 Participer à un réseau territorial d'acteurs éducatifs, sociaux ou culturels
OI 4-2 Maîtriser les démarches pédagogiques, les outils et techniques de la mention LTP en référence au projet de la structure	4.2.1 Mettre en œuvre et expliciter les gestes et les postures professionnelles 4.2.2 Utiliser les démarches pédagogiques pour permettre la découverte d'activités de loisirs et en particulier l'utilisation des techniques numériques 4.2.3 Adapter les outils et les techniques en respectant la sécurité des publics et des tiers
OI 4-3 Conduire des activités d'animation	4.3.1 Mettre en place et créer des situations ayant pour objet la découverte et la pratique d'activités scientifiques, techniques, culturelles, d'expression et d'activités physiques de loisirs 4.3.2 Initier et mettre en place des situations d'apprentissages variées et ludiques favorisant la créativité, la prise d'initiative, la participation et la socialisation des publics 4.3.3 Mettre en place des progressions pédagogiques permettant d'encadrer des situations éducatives de découvertes collectives et individuelles



ANIM PRO

bpjeps@pays-de-la-loire.fr

02 51 86 02 61

ANTENNE LOIRE-ATLANTIQUE

Siège régional

102 rue Saint-Jacques

44200 NANTES

accueil@cemea-pdll.org

